

## COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27  
Fax : 03-87-75-68-71

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2013**

Le vingt-sept mars deux mil treize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Madame Bernadette VELER, Maire.  
(Date de convocation : 20 mars 2013).

Etaient présents : Mmes Sylvie BURGER, Nadine GARCIA, Isabelle HENRY, Dominique KNECHT (à partir du point n° 3), Monique LEYDER, MM. Jean-Claude BASTIEN, Jacques DEVAVRY, Jean-Michel GUERNE, Pascal HARMAND, Thierry GRANDJEAN, Walter KURTZMANN, Vincent TILLEMENT

Etaient absents excusés : M. Franck HANDLER (procuration à M. Walter KURTZMANN), Mmes Ann-Pascale MARGNY (procuration à Mme Bernadette VELER), Martine GILLARD (procuration à Mme Monique LEYDER)

Etaient absents : Mme Viviane TOUSSAINT, M. Jean-François MARSAL

Mme KNECHT Dominique a été élue secrétaire.

---

### **APPROBATION DES COMPTES 2013**

Le Conseil Municipal approuve :

- le compte administratif 2012 du service d'assainissement lequel présente un excédent de clôture de 158 627,43 € ;
- le compte administratif 2012 du service principal lequel présente un excédent de clôture de 82 956,11 €.

### **TAUX 2013 DES 3 CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES**

Pour 2013, le Conseil Municipal fixe le taux des taxes comme suit :

- Taxe d'Habitation : 10.44 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 13.01 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 34.54 %

.../...

### **BUDGET PRIMITIF 2013 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du service assainissement pour 2013, lequel s'équilibre à 154 066,00 € en section d'exploitation et à 222 283,91 € en section d'investissement.

### **BUDGET PRIMITIF 2013 – SERVICE PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du service principal pour 2013 lequel s'équilibre à 1 200 652,24 € en section fonctionnement et à 1 188 023,76 € en section d'investissement.

### **DROIT DE PREEMPTION DANS LA ZONE ARTISANALE**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire d'exercer, au nom de la Commune, le droit de préemption d'un bien dans la zone artisanale.

### **LES RYTHMES SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014- 2015, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

### **REPLACEMENT DU VEHICULE COMMUNAL**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un véhicule Berlingo auprès de la concession Citroën de METZ (57)

### **PROTECTION DES ELUS**

Le Conseil Municipal accorde aux élus la protection fonctionnelle du contrat PROMUT Elus et Fonctionnaires de la SMACL.

Peltre, le 28 mars 2013  
Le Maire,

Bernadette VELER